

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue au Centre Michel-Pagé, le mercredi 22 avril 2015 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

PRÉSENCES

Mme Laurette Côté	M. Sylvain Lefèbre-Matte
Mme Marie-Claude Deschênes	M. Roger B. Plamondon
Mme Isabelle Mainguy	M. Serge Tremblay
Mme Johanne Minville	M. Yves Walsh
Mme Lina Moisan	

M. Sylvain Ouimet, représentant commissaire-parent pour le primaire
Mme Stéphanie Ratté représentante commissaire-parent pour le EHDAA.

ABSENCE

Mme Nadia Paradis, représentante commissaire-parent pour le secondaire

Sont aussi présents les membres du conseil de direction :

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général et directeur de la formation adulte, professionnelle et des technologies, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et matérielles et du transport scolaire, Mme Marlène Bédard, directrice des Services éducatifs, M. Éric Bouchard, directeur du Service des ressources humaines et Mme Monique Delisle, secrétaire générale et directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

CC94/14-15**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 22 avril 2015 :

- 11.1 Corporation régionale du transport collectif de Portneuf
- 12.2 Table en environnement.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Réflexion et constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du conseil des commissaires du 22 avril 2015

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 25 mars 2015

3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

4.1 Questions et correspondance des élèves

4.2 Questions et correspondance du public

5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

5.1 Intervention du représentant du primaire

5.2 Intervention du représentant du secondaire

5.3 Intervention du représentant EHDAA

6. DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA FORMATION ADULTE ET PROFESSIONNELLE ET DES TECHNOLOGIES

6.1 Calendrier scolaire 2015-2016 / Formation générale aux adultes

6.2 Calendrier scolaire 2015-2016 / Formation professionnelle

6.3 Tarification de la surveillance / Primaire

6.4 Tarification de la surveillance / Secondaire

7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES

7.1 Politique 341 – Amendement / Demande de transfert au PAI

8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

8.1 Comité exécutif du 12 mai 2015 / Rappel

9. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

9.1 Abrogation de la résolution CC65/14-15

9.2 Document relatif à la délégation de pouvoirs / LGCE

9.3 Maintien des bâtiments

- 9.3.1 Réfection toitures la Saumonière, Bon-Pasteur, Marie-St-Sacrement
- 9.3.2 Mise aux normes équipement sécurité ESLJ
- 9.3.3 Réfection murs extérieurs de l'ESLJ
- 9.3.4 Remplacement matériaux composés d'amiante de l'ESDO
- 9.4 Cadre budgétaire 2015-2016
- 9.5 Protocole d'échange et de services / Ville de Donnacona

10. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 10.1 Nomination d'un substitut à l'assemblée de la FCSQ 2015

11. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

- 11.1

12. AFFAIRES NOUVELLES

- 12.1 Motion de félicitations / Secondaire en spectacle

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monique Delisle,

Secrétaire générale

CC95/14-15

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 25 MARS 2015

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 25 mars 2015 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC96/14-15

6.1 CALENDRIER SCOLAIRE 2015-2016 – FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES

Attendu que la Commission scolaire de Portneuf établit le calendrier scolaire du Centre de formation professionnelle et du Centre d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et après les consultations d'usage,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

D'adopter le projet du calendrier scolaire 2015-2016 du secteur de la formation générale aux adultes du Centre de la Croisée et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC96/14-15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC97/14-15

6.2 CALENDRIER SCOLAIRE 2015-2016 – FORMATION PROFESSIONNELLE

Attendu que la Commission scolaire de Portneuf établit le calendrier scolaire du Centre de formation professionnelle et du Centre d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et après les consultations d'usage,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'adopter le projet du calendrier scolaire 2015-2016 du secteur de la formation professionnelle du Centre de la Croisée et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC97/14-15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC98/14-15

6.3 TARIFICATION DE LA SURVEILLANCE / PRIMAIRE

Considérant qu'il existe un service de garde ou bien un point de service institué dans chacune des écoles primaires conformément à l'article 256 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant la volonté des directions d'établissement d'offrir la même qualité de service à tous les élèves qui dînent à l'école, tant ceux qui fréquentent à temps plein ou sporadiquement le service de garde que ceux qui décident d'utiliser seulement le service à l'heure du midi;

Considérant que selon l'article 292 de la Loi sur l'instruction publique, il appartient à la commission scolaire de déterminer les coûts pour cette période de dîner;

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'établir à 5,50 \$ par jour, par élève, le coût pour surveiller les élèves pendant la période du dîner.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC99/14-15

6.4 TARIFICATION DE LA SURVEILLANCE / SECONDAIRE

Considérant les articles #256 et 292 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant la responsabilité de la commission scolaire et de ses établissements d'accueillir et d'assurer la surveillance pendant la période du dîner, même à l'ordre secondaire;

Considérant que les sommes perçues par l'école serviront exclusivement à l'organisation de la surveillance des élèves,

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

D'établir à 27,50 \$ par élève, par année, les frais de surveillance dans les écoles secondaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC100/14-15

7.1 POLITIQUE 341 – AMENDEMENT / DEMANDE TRANSFERT PAI

Considérant que la politique n° 341 portant sur les *Critères et modalités d'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire de Portneuf* fut adoptée le 28 janvier 2015, sous la cote CC62/14-15;

Considérant qu' il y a lieu de prendre en compte l'organisation du transport scolaire lorsqu'une demande d'inscription au *Profil apprentissage individualisé (PAI)* pour les élèves du secondaire provenant du secteur ouest est transmise pour analyse à la direction des Services éducatifs;

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'ajouter à la note 5 en bas de page n° 8 de la politique n° 341 le texte suivant : ...selon la capacité d'accueil « et l'organisation du transport scolaire ».

Mme Isabelle Mainguy demande le vote, 8 pour et 1 contre.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

CC101/14-15

9.1 ABROGATION DE LA RÉOLUTION CC65/14-15

Considérant que la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE) établit des obligations relatives à la délégation de pouvoirs;

Considérant l'article 174 de la Loi sur l'instruction publique qui permet au conseil des commissaires, par règlement, de déléguer certaines fonctions et certains de ses pouvoirs au directeur général,

Monsieur le commissaire M. Roger B. Plamondon propose :

D'abroger la résolution CC65/14-15 et de procéder à l'adoption d'un nouveau règlement relatif à la délégation de pouvoirs conformément aux exigences de la LGCE.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC102/14-15

9.2 DOCUMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS /LGCE

Considérant que la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) (LGCE) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014;

Considérant que la LGCE établit des obligations particulières applicables aux contrats de services des organismes publics en prévoyant qu'un organisme ne peut conclure un contrat de services si celui-ci a pour effet d'éviter les mesures de contrôle relatives aux effectifs et en statuant que la conclusion de tout contrat de services doit être autorisée par le dirigeant;

Considérant qu' en vertu de l'article 16 de la LGCE, le dirigeant peut déléguer son pouvoir d'autorisation à une personne de son organisation lorsqu'il s'agit de conclure un contrat de services avec une personne physique comportant une dépense inférieure à 10 000 \$ ou tout autre contrat de services comportant une dépense inférieure à 25 000 \$;

Considérant qu' en vertu de l'article 174 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par règlement, déléguer certaines fonctions et certains de ses pouvoirs au directeur général,

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

D'adopter le règlement relatif à la délégation des fonctions de dirigeant de la Commission scolaire de Portneuf selon la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'état (L.Q. 2014,c.17);

D'ajouter à la *Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de contrats de construction* (politique 731) dans le tableau sommaire en annexe une référence à une nouvelle note complémentaire libellée de la façon suivante:

Note 9 - Un contrat de services avec une personne physique comportant une dépense supérieure à 10 000 \$ ou tout autre contrat de services comportant une dépense supérieure à 25 000 \$ doit être autorisé par le directeur général.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC103/14-15

9.3.1 RÉFECTION DES TOITURES DES ÉCOLES DE LA SAUMONÈRE, DU BON-PASTEUR ET DE MARIE-ST-SACREMENT

Considérant que la commission scolaire s'est vue réserver une somme de 2 456 122 \$ dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année 2014-2015 pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

Considérant que la commission scolaire a mis de l'avant les projets suivants:

- Réfection de la toiture de l'école primaire de la Saumonière de Donnacona;
- Réfection de la toiture de l'école primaire du Bon-Pasteur de Cap-Santé;
- Réfection de la toiture de l'école primaire Marie-du-Saint-Sacrement de Saint-Léonard;

Considérant que la procédure d'appel d'offres a été suivie pour le projet mentionné,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

De procéder à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :

Toiture 4 Saisons Inc. au montant de 362 685,00 \$ (avant taxes)

Que le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution et que le coordonnateur des ressources matérielles, Jean Dion, soit autorisé à signer les avenants sur le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC104/14-15

9.3.2 MISE AUX NORMES / ÉQUIPEMENT SÉCURITÉ ESLJ

Considérant que la commission scolaire s'est vue réserver une somme de 2 456 122 \$ dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année 2014-2015 pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

Considérant que la commission scolaire a mis de l'avant le projet suivant :

- Mise aux normes des équipements de sécurité de l'école secondaire Louis-Jobin de Saint-Raymond;

Considérant que la procédure d'appel d'offres a été suivie pour le projet mentionné,

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

De procéder à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :

Construction Côté et fils Inc. au montant de 378,000 \$ (avant taxes)

Que le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution et que le coordonnateur des ressources matérielles, Jean Dion, soit autorisé à signer les avenants sur le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC105/14-15

9.3.3 RÉFECTION DES MURS EXTÉRIEURS DE L'ESLJ

Considérant que la commission scolaire s'est vue réserver une somme de 2 456 122 \$ dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année 2014-2015 pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

Considérant que la commission scolaire a mis de l'avant le projet suivant :

- Réfection des murs extérieurs (phase 2) de l'école secondaire Louis-Jobin de Saint-Raymond;

Considérant que la procédure d'appel d'offres a été suivie pour le projet mentionné,

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

De procéder à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :

Construction Côté et Fils Inc. au montant de 684 000,00 \$ (avant taxes)

Que le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution et que le coordonnateur des ressources matérielles, Jean Dion, soit autorisé à signer les avenants sur le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC106/14-15

9.3.4 REMPLACEMENT MATÉRIAUX COMPOSÉS D'AMIANTE DE L'ÉSDO

Considérant que la commission scolaire s'est vue réserver une somme de 2 456 122 \$ dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année 2014-2015 pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

Considérant que la commission scolaire a mis de l'avant le projet suivant:

- Remplacement des matériaux composés d'amiante de l'école secondaire de Donnacona;

Considérant que la procédure d'appel d'offres a été suivie pour le projet mentionné,

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

De procéder à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :

CFG Construction Inc. au montant de 178 850 \$ (avant taxes)

Que le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution et que le coordonnateur des ressources matérielles, Jean Dion, soit autorisé à signer les avenants sur le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC107/14-15

9.4 CADRE BUDGÉTAIRE 2015-2016

Considérant que le projet de cadre budgétaire 2015-2016 a été présenté et discuté au comité consultatif de gestion;

Considérant que le projet de cadre budgétaire 2015-2016 a été soumis à la consultation du comité de parents,

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

D'adopter le cadre budgétaire 2015-2016 tel que déposé;

De conserver ledit document, au répertoire, sous la cote 107/14-15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC108/14-15

9.5 PROTOCOLE D'ÉCHANGE ET DE SERVICES / VILLE DE DONNACONA

Considérant la volonté du conseil des commissaires de rendre disponibles les immeubles et équipements de la Commission scolaire aux citoyens par la voie de protocole d'entente scolaire-municipale;

Considérant le principe de l'utilisateur payeur voulant que l'utilisateur défraie les coûts d'utilisation;

Considérant que le projet de protocole d'entente est conforme à notre procédure 762 *Protocole d'entente d'échange de biens et de services entre la commission scolaire et les municipalités*;

Considérant que la Ville de Donnacona adoptera une résolution pour autoriser la signature dudit protocole,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'adopter le protocole d'entente de biens et de services entre la Commission scolaire de Portneuf et la Ville de Donnacona;

D'autoriser Monsieur David Montminy, président, et Monsieur Jean-Pierre Soucy, directeur général, à signer l'entente avec la Ville de Donnacona pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC109/14-15

10.1 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À L'ASSEMBLÉE DE LA FCSQ 2015

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

De désigner M. Yves Walsh comme substitut du président auprès de l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec avec mandat de parler pour et au nom de la Commission scolaire de Portneuf les 29 et 30 mai 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC110/14-15

11.1 CORPORATION DE TRANSPORT RÉGIONAL DE PORTNEUF

Considérant que la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) est l'organisme de transport collectif et adapté de la MRC de Portneuf;

Considérant l'intérêt de la Commission scolaire de siéger au sein du conseil d'administration de la CTRP,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

De nommer Mme Laurette Côté afin de siéger au comité de la Corporation de transport régional de Portneuf.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC111/14-15

12.1 MOTION DE FÉLICITATIONS / SECONDAIRE EN SPECTACLE

Considérant que « Secondaire en spectacle » est un programme qui vise à promouvoir le développement culturel et artistique des jeunes des écoles secondaires du Québec, axé sur l'expérimentation, l'apprentissage et la formation;

Considérant l'implication et le succès des élèves de l'école secondaire Louis-Jobin et des élèves de l'école secondaire Saint-Marc soutenus par leur enseignant, lors de la finale régionale tenue le 2 avril 2015 à la salle Sylvain Lelièvre du Cégep Limoilou,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

D'adopter une motion de félicitations à l'égard des élèves suivantes :

- Audrey Paquet de l'école secondaire Louis-Jobin;
- Laure Brouillette de l'école secondaire de Saint-Marc;
- Odélie Brouillette de l'école secondaire de Saint-Marc;
- Véronique Boivin de l'école secondaire Louis-Jobin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose la levée de l'assemblée à 20 h 40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

AUTRES SUJETS :

3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général, commente le document qui fait état du suivi accordé aux décisions du conseil des commissaires.

4.1 Questions et correspondance des élèves

Aucune.

4.2 Questions et correspondance du public

Monsieur Jocelyn Thériault, président du Syndicat des enseignants de Portneuf, demande l'appui du conseil des commissaires dans le cadre du renouvellement des conventions collectives nationales.

La partie syndicale demande au conseil des commissaires de se prononcer sur les trois points suivants :

- L'augmentation du temps assigné aux enseignants (27 heures à 35 heures par semaine);
- La hausse du nombre d'élèves dans les classes;
- La disparition des enseignants ressources au secondaire et la diminution des orthopédagogues au primaire.

Considérant que le conseil des commissaires ne peut se prononcer sur le dépôt des offres patronales, M. Thériault invite les commissaires à participer au concours « Adopte un enseignant ». Par le biais de ce concours, le syndicat invite les commissaires à accompagner un enseignant lors d'une journée de classe.

M. Dominic Jutras, parent, intervient pour dénoncer l'organisation scolaire des groupes du présecondaire (profils accès et exploration).

Mme Élise Alain, présidente du C.E. de l'école secondaire de Saint-Marc, intervient pour demander à la commission scolaire de modifier les critères d'admissibilité aux profils du présecondaire.

Mmes Martine Allard et Tina Girard, enseignantes, interviennent concernant les services pour les élèves en difficulté dans les classes.

5.0 Intervention des représentants du comité de parents

M. Sylvain Ouimet, représentant du comité de parents fait un retour sur la dernière rencontre qui s'est déroulée le 21 avril 2015.

Il invite les parents à participer à la conférence de Mme Laurie Boisvert qui se déroulera le 30 avril prochain, à 19 heures, à la salle des commissaires.

8.1 Comité exécutif du 12 mai 2015 / Rappel

M. Éric Bouchard, directeur du Service des ressources humaines, rappelle aux membres du comité exécutif, la rencontre du 12 mai 2015 à 19 h 15.

12.2 Table en environnement

Mme Johanne Minville fait un retour sur les dernières activités de la Table en environnement.

DOCUMENTS REMIS :

- 3.2 Suivi du procès-verbal du conseil des commissaires
- 6.1 Calendrier scolaire 2015-2016 / Formation générale aux adultes
- 6.2 Calendrier scolaire 2015-2016 / Formation professionnelle
- 7.1 Services régionaux.